1€ d’amende pour avoir brûlé le drapeau de la commune

06/09/2010 à 21h39

Deux jeunes hommes de 22 et 27 ans ont été condamnés lundi par le tribunal correctionnel de Créteil à verser 1 euro de dommages et intérêts à la ville de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), dont ils avaient brûlé l’étendard pour le remplacer par un drapeau algérien.

Ils devront également rembourser à la commune la somme de 215 euros, correspondant au prix de l’étendard incendié. A l’audience, fin juillet, la procureur Brigitte Franceschini avait confirmé que l’acte était dénué de toute portée politique, le qualifiant de simple “connerie”.

Europe 1